



Amiens, le 13 juillet 2018

Communiqué de presse

Fête du 14 juillet et finale de la coupe du monde de football : Précisions sur les mesures de police administrative

Par communiqué de presse du 12 juillet, vous avez été informé des mesures de police administrative spécifiques arrêtées par le préfet pour assurer la sécurité et la tranquillité des habitants.

Il apparaît nécessaire d'y apporter une précision sur certaines restrictions.

S'agissant des boissons alcoolisées, sont interdits sur la voie publique : la vente à emporter, l'achat et la consommation du vendredi 13 juillet à 18 heures au lundi 16 juillet à 8 heures

En aucune manière n'ont été interdits leur vente ou leur achat dans les commerces, ceux-ci réalisant leurs activités dans des lieux autres que la voie publique.

La vente aux mineurs d'alcool demeure interdite.